

# Conseil municipal du 9 novembre 2021

**Étaient présents** : Nicolas ALIAGA, Marie-Hélène BONNET, Max FIGUET, Alexandre GUILLIEN, Mathieu LEOPOLD, Virginie PERRENOT, Claire LAFAURY, Sheilendra RAMSAMY, Jérémie THIVOLLE-CAZAT.

**Excusés** : Marie-Céline AUDIGANE, Gilles BABOIN

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Marie-Hélène BONNET. Virginie PERRENOT est désignée Secrétaire de séance.*

## **Présentation du Syndicat Intercommunal Valloire / Galaure**

David Bouvier, Président du syndicat et Alexandra Reynaud, technicienne.

11 500 usagers, 25 000 habitants desservis. 120 litres vendus par habitant / jour. 42 élus, 11 agents.

10 864 m<sup>3</sup> d'eau annuels consommés par 96 abonnés, soit 87 bouteilles d'eau d'1,5 litre / habitant / jour.

L'eau de Fay est produite par le captage de Manthes à 100%, alimentée par le réservoir des Grises. 10,3 km de réseaux.

Manthes et Albon ont été classés comme captages prioritaires avec 4 zones de sauvegarde exploitées.

Prix d'un litre d'eau potable : 0,00232€ TTC

- 38% pour le syndicat
- 42% pour l'exploitant
- 15% pour l'agence de l'eau
- 5% TVA

Numéro de contact de l'exploitant pour les élus : 09 69 39 03 30

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) pour les analyses d'eau sur les communes

## **Délibération : cadence amortissement des participations d'équipement versées au SDED 26**

La commune verse une participation au SDED de 1670€ par an pour 167 habitants, ce qui correspond à l'enfouissement des lignes et à l'éclairage public.

La trésorerie nous demande désormais d'amortir cette somme. Un tableau est prévu sur 5 ans.

9 votants : 9 voix favorables

## **Décision modificative sur le budget**

Il s'agit d'inscrire au budget les 233.80 € prévus au titre de 2021.

9 votants : 9 voix favorables

### **Délibération sur le complément d'adressage postal**

Il est proposé d'ajouter un A. B. C. D. aux boîtes aux lettres qui desservent plusieurs habitations avec le même numéro.

9 votants : 9 voix favorables

### **Convention Santé Sécurité au Travail**

Il s'agit de signer une convention unique pour la santé et sécurité au travail (cela comprend la médecine du travail : 60€ par an par agent).

9 votants : 9 voix favorables

*La séance est levée à 21 h 30.*